



**l'Assurance  
Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  
Centre-Val de Loire



**INTERVENTIONS SUR  
TOITURES FRAGILES :**  
Attention au risque  
d'accident mortel !

## Dans votre entreprise

- Vous devez remplacer des plaques de couverture en fibrociment abîmées par la grêle ? ou faire bâcher une partie de la toiture suite à une intempérie ?
- Vous devez faire procéder à une intervention de maintenance ou de nettoyage de la toiture ? Votre toiture contient des plaques en matériaux fragiles comme des plaques de fibrociment ou des plaques translucides en résine de polyester ?
- Vous souhaitez créer un puits de lumière ou installer une évacuation de ventilation en toiture ? Les travaux nécessiteront d'intervenir au niveau de plaques de couverture fragiles ?

Vous avez répondu **oui** à l'une de ces questions.

## SAVEZ-VOUS QU'UN ACCIDENT GRAVE VOIRE MORTEL PEUT SE PRODUIRE ?

Deux réflexes pour éviter un accident du travail :

- Détecter / Identifier les situations de travail dangereuses
- Mettre en place les solutions de prévention adaptées

## Exemples EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

### Cas n°1 – Août 2022

#### ACCIDENT MORTEL LORS D'UNE INTERVENTION DE BÂCHAGE D'UNE TOITURE AYANT SUBI DES IMPACTS DE GRÊLE.

Le salarié de 19 ans est monté à l'échelle sur la toiture. Il s'est déplacé sur la couverture pour l'approvisionnement des liteaux nécessaires à la fixation de la bâche. En circulant, il est passé à travers la toiture du bâtiment constituée de plaques de fibrociment.

**Il est décédé des suites de sa chute.**

### Cas n°2 – Janvier 2023

#### ACCIDENT MORTEL LORS D'UNE INTERVENTION DE RÉNOVATION D'UNE TOITURE EN BAC ACIER, À FAIBLE PENTE, D'UN BÂTIMENT LOGISTIQUE D'UNE HAUTEUR DE 8 MÈTRES.

Le salarié de 51 ans a fait une chute mortelle en passant au travers d'une plaque transparente de polycarbonate.

**Il est décédé des suites de sa chute.**

1

## Les situations de travail À RISQUES

La pose, la dépose, l'entretien ou le bâchage des couvertures en matériaux fragiles (en particulier en fibres-ciment ou en polyester armé de fibres de verre), ainsi que les circulations sur ces couvertures sont à l'origine de nombreuses chutes de hauteur.



Ces chutes se produisent le plus souvent à la suite de la rupture d'une plaque sur laquelle le travailleur avait pris appui, volontairement ou non.

La mise en place sur la couverture de dispositifs de circulation n'évite pas toujours l'accident. En effet, le travailleur peut perdre l'équilibre pour diverses raisons (faux pas, effort, planchers de circulation trop étroits, vent, etc.) et tomber dans le vide soit directement, soit, cas le plus courant, après être passé à travers la couverture.

Avec la multiplication des violents orages de grêle qui endommagent les toitures, ces situations de travail à risques se produisent de plus en plus fréquemment.

2

## Décryptage

### LES PRINCIPALES CAUSES IDENTIFIÉES SONT :

- Circulation sur matériaux fragiles
- Absence de prise en compte de ces risques
- Absence de protection en sous-face et en bas de pente (périphérique)
- Absence d'accès sécurisé
- Absence de plan de prévention
- Absence de mode opératoire formalisé
- Moyens prévus au devis non mis en œuvre le jour de l'accident.
- Absence de formation à la sécurité

## Chiffres clés

**6** accidents avec des conséquences graves entre 2011 et janvier 2023 en Centre-Val de Loire, dont **4** mortels.



## Les solutions

### 1. PRÉPARER ET SUIVRE LES TRAVAUX

- ✓ Vérifier le caractère fragile ou non de la couverture.
- ✓ Faire établir par l'entreprise extérieure le mode opératoire et l'analyse des risques correspondant aux travaux à réaliser
- ✓ Etablir un plan de prévention
- ✓ Interdire toute sous-traitance qui occasionne souvent la perte de compétences et de moyens
- ✓ Suivre l'intervention de l'entreprise extérieure afin de vous assurer que les mesures de coordination prévues sont bien respectées (obligation de coordination des travaux)
- ✓ De préférence, réaliser les travaux en l'absence d'activité. Si les travaux sont réalisés pendant la poursuite de la production, isoler la zone en posant un plancher intermédiaire pour prévenir les risques de chute de matériel et de contamination.



Obligations du donneur d'ordre liées au repérage de l'amiante avant travaux sur : <https://travail-emploi.gouv.fr/article/amiante>

Si présence de matériaux amiantés sur la toiture, faire intervenir une entreprise SS3 pour le retrait ou SS4 pour une intervention ponctuelle comme le bâchage par exemple.

### 2. AGIR POUR LIMITER LES RISQUES DE CHUTES

- Si possible, privilégier l'intervention par l'intérieur du bâtiment.
- Si intervention par l'extérieur **depuis une nacelle** :
  - ✓ Prévoir une plateforme élévatrice mobile de personne (PEMP) type camion nacelle ou nacelle de couvreur, avec un déport suffisant pour accéder jusqu'au faîtage.
  - ✓ S'assurer de la présence de la notice du fabricant et appliquer les consignes de ce dernier en matière de port du harnais de sécurité.
  - ✓ Interdire la sortie du panier de la PEMP
- Si intervention par l'extérieur **sur la toiture** :
  - ✓ Mettre en place des dispositifs de circulation afin de ne pas prendre appui directement sur les plaques.
  - ✓ Installer si possible un filet en sous face des zones de travail et de circulation.
  - ✓ Prévoir un moyen d'accès sécurisé et un dispositif de protection collective au niveau de la zone d'intervention (en bas de pente et en pignon si intervention à proximité).  
Uniquement en cas d'impossibilité, prévoir l'utilisation de protections individuelles. Être vigilant sur le point d'ancrage et sur la formation du personnel utilisant les protections individuelles.

# Nous contacter

**Thierry COURTAT**  
**Ingénieur Conseil BTP**  
Carsat Centre-Val de Loire  
06 81 11 12 76  
[thierry.courtat@carsat-centre.fr](mailto:thierry.courtat@carsat-centre.fr)

Carsat Centre-Val de Loire  
Direction des risques professionnels  
30 boulevard Jean Jaurès  
45033 ORLÉANS CEDEX 1  
[www.carsat-cvl.fr](http://www.carsat-cvl.fr)

 @CarsatCVL  
 Carsat Centre-Val de Loire

**3679**

Service gratuit  
+ prix appel



**l'Assurance  
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN REGION

**Carsat**

Retraite  
& Santé  
au travail

Centre-Val de Loire